

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 13 avril 2015

L'an deux mille quinze, le 13 avril à 20 heures, le conseil municipal de Senlisse, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Yannick LEBRETON, premier adjoint.

Etaient présents : Mmes et MM Claude BENMUSSA, Monique LE ROY, Christiane LAMBOLEY, adjoints
Mmes et MM Lauri BOUNATIROU, Pascal BRINDEJONC, Jean Pierre CABOCEL, Marie Philomène DOMINGOS-TAVARES, Christophe GASPARINI, Véronique LINARES, Claude PARONNEAU, Denis PIERRE, Pascal POMMERE, conseillers.

Absents excusés : M. Jacques FIDELLE (pouvoir à M. Lebreton), M. Sébastien FINCK (pouvoir à M. Brindejonc)

Secrétaire : M. Claude BENMUSSA

A l'ouverture de la séance :

Demande d'ajouter à l'ordre du jour 3 points :

- Suppression de la "redevance traitement" de la facture d'eau pour les usagers de la Barre.
- Adhésion au nouvel organisme du Conseil Général "Ingenier'Y" chargé de l'aide aux communes en matière d'urbanisme (aide au PLU)
- Avenant pour prolongation d'1 an au "contrat entretien rivières" avec le PNR.

Approbation des comptes-rendus précédents des séances des 22 janvier 2015 et 27 novembre 2014

COMMUNICATION DES ADJOINTS ET DELEGUES

Lauri BOUNATIROU

Est allé à une réunion PNR :

Vote des budgets

Comment solliciter les habitants du Parc à ne pas utiliser leur véhicule

Pédibus + co-voiturage (vu aussi en commission transports de la CCHVC qui ne couvre pas le même territoire que le PNR).

Jean-Pierre CABOCEL

Est allé à une réunion "culture" du PNR, et à titre personnel, est entré en contact avec les USA avec des personnes qui s'intéressent aux peintures du 19^{ème}, notamment une artiste qui aurait vécu à Senlisse....

Claude BENMUSSA

Est allé au SIVOM avec **Christophe GASPARINI**.

Piscine : 89 000 entrées mais 1 déficit de 434 000€ (les piscines des environs ont 1 déficit 2 fois plus grand).

L'espace forme avec 26 000 entrées est lui en excédent de 200 000 €

La dette est 6.7 millions dont l'annuité pour Senlisse de 29 000 €, ne figure pas au budget communal, mais est prélevée par "centimes syndicaux" sur la feuille d'imposition.

Le SIVOM est toujours en procès avec Chevreuse qui refuse d'honorer son engagement historique de céder l'assise du terrain pour le franc, puis l'euro symbolique, arguant une valeur de terrain de 870 000 €.

FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) institué en 2012 permet aux collectivités de reverser 1 quote-part aux plus pauvres. La CCHVC en prend 2/3 à sa charge, et les communes 1/3 à leur charge.

M49 : le budget spécifique de l'assainissement a été arrêté avec le receveur au 31/12/2014 puisque Senlisse a transféré sa compétence assainissement au SIAHVY à partir du 1^{er} janvier 2015.

Ce sont environ 87 000€ (au lieu de 80 000 mentionnés dans la convention SIAHVY) qui reviendront au budget communal, et qui viendront en déduction des 20% de participation aux travaux d'assainissement du bourg de Senlisse.

THD (très haut débit) : M. Bédier ayant été réélu Président du CG78, les petites communes ne pourraient pas avoir la "fibre" au pied de chaque habitation, devraient bénéficier d'1 forte augmentation en débit, avec toutefois 1 délai de carence de 5 ans avant de pouvoir accéder ensuite au THD.

Pascal BRINDEJONC

*Informe qu'il a trouvé une personne pour les TAP (temps d'activités périscolaires) qui viendra pour l'année scolaire 2015-2016 éveiller les enfants de l'école à la calligraphie chinoise.

*Il informe également qu'il s'est occupé du "contrôle parental d'internet"

Claude PARONNEAU et Christiane LAMBOLEY

Sont allées le 11 mars, à St Lambert à une commission de la CCHVC "environnement-liaisons douces-ordures ménagères". La CCHVC ayant inscrit à son budget 1 somme de 80 000€ pour les « chemins ruraux » transférés par les communes, (chemins pédestres et pour vélos), des membres de la commission vont demain mardi 14 avril, faire un état des lieux. Il a été précisé parait-il en commission finances de la CCHVC, que **ne seront transférés que les chemins remis en état.**

Pascal POMMERE

*Informe que certaines portions de la rue du Moulin d'Aulne seraient à refaire, mais les travaux d'assainissement devant être fait dans 1 avenir proche, il n'est prévu qu'1 rebouchage des trous.

*Terminer l'aménagement des accès mairie et la réfection **du haut du chemin** qui descend du plateau de Malvoisine, devant chez Y. Lebreton.

Monique LE ROY

A assisté à 2 conseils d'école, en particulier pour les changements d'horaire des TAP l'an prochain :

*jeudi vendredi, les cours terminent à 15h et TAP de 15h à 16h30.

*Lundi et mardi, les cours terminent à 16h.

Embauche d'1 jeune, en particulier pour remplacer les nombreuses absences de Gloria.

Embauche d'1 étudiant STAPS qui fait faire du sport aux enfants.

*Monique est allée au SIRSEM (qui se termine en 2019) : vote du budget qui est en diminution car il n'y a pas cette année de FCTVA. Emprunt pour avance de trésorerie.

18 personnes ont participé au ramassage de printemps (récolte 2 m³)

*CCAS : suggestion : peut-être acheter des chocolats aux anciens de + de 80 ans qui ne peuvent pas se déplacer au "repas de l'Amitié".

Véronique LINARES

Estime que les TAP ne sont pas 1 progrès, ni pour les enfants qui ne savent pas s'ils sont en cours, en garderie ou en TAP.... Ni pour les enseignants à qui on retire des compétences. Faire remonter ces difficultés ... au Préfet qui transmettra à qui de droit.

Christiane LAMBOLEY

*Est allée au SICTOM avec Véronique Linares. le 10 février pour le vote du CA et du budget et le 7 avril pour la répartition dans les Communautés de Communes, des différentes TEOM, dont les bases de l'état ont augmenté de 1.75%. Pour la CCHVC, le taux moyen lissé entre toutes les communes est de 7.49% en 2015, pour 1 produit attendu de 521 709€.

*Est allée le 10 février à Lévis St Nom pour le bilan annuel du Comité de Pilotage par le PNR, des bassins Yvette Amont et du bassin de la Rémarde.

*Est allée le 11 février en mairie de Dampierre avec les présidents du PNR et du SIAHVY, et les maires des 5 autres communes du bassin amont de l'Yvette, pour évoquer les positions respectives des 2 présidents PNR et SIAHVY sur **la répartition des compétences de gestion départementales 78/91 et bassins Amont/Aval du futur GEMAPI**. Un projet de délibération a été rédigé de manière "collégiale" entre toutes les personnes présentes pour être soumis au vote du conseil syndical du SIAHVY du lendemain 12 février : délibération qui a été approuvée à l'unanimité.

*Est allée le 12 mars au SIERC (Syndicat des Eaux) avec Pascal Brindejonc : vote des CA et budget et avancement du projet de remise en service de la station de pompage de la nappe de St Benoit en forêt de Rambouillet, plutôt que le transport de l'eau de Seine pompée à Montgeron, pour l'alimentation en eau potable

*Est allée au PNR à Sonchamp le 25 avril à la commission "Tourisme et liaisons douces" : diagnostic territorial avec diaporama par un BET pour évaluer le développement touristique du PNR.

"Fin de la table ronde" vers 22h30.

COMPTES 2014 ET BUDGET 2015

L'exercice 2014 présente un bénéfice de près de 72 000 € en fonctionnement, synonyme d'une gestion rigoureuse dans les dépenses de la commune. Les recettes de fonctionnement représentent près de 495 000 € et les dépenses 423 000 €, dont près de 112 000 € de frais de personnel.

L'excédent cumulé de fonctionnement au 31 décembre 2014 s'élève à près de 116 000 €.

Cet excédent sert à financer le déficit d'investissement 2014 et celui du budget 2015.

Les comptes d'investissement 2014 présentent donc un déficit cumulé d'environ 62 000 €, expliqué principalement par le retard dans l'encaissement des subventions attendues.

Les principaux travaux et programmes réalisés en 2014 concernent principalement l'enfouissement des réseaux en entrée de village pour près de 70 000 €, la fin du contrat rural pour l'isolation de la mairie et de l'école pour 35 000 € et divers travaux de voirie, pour l'église et les logements sociaux.

A ces 140 000 € d'investissements s'ajoutent un remboursement d'emprunt de 113 000 €, dont le découvert de trésorerie contracté temporairement l'an dernier pour financer les études d'assainissement.

Ces dépenses d'investissement ont été financées en 2014 par 147 000 € de subventions, l'encaissement de taxes (TVA et taxe locale d'équipement) pour 45 000 €.

En conclusion, l'excédent de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2014 couvre largement le déficit d'investissement cumulé. La trésorerie est positive et le niveau d'emprunt est très faible fin 2014.

Après plus de 6 années sans augmentation des taux des taxes recouvrées par la municipalité, le conseil municipal, lors de sa réunion du 13 avril 2015, a décidé une légère augmentation des taux des taxes principales, comme la taxe foncière et la taxe d'habitation.

Cette très faible augmentation des taux, soit 13 € par habitant et par an, a été motivée par une baisse significative des dotations de l'état, les plus grandes difficultés dans l'obtention de subventions dans le futur, et par la perspective proche de la réalisation de l'assainissement que la commune devra financer à hauteur de 20 % sur son budget propre.

Le budget de fonctionnement 2015 s'établit dans la continuité de celui de 2014. Il est principalement consacré aux frais de personnel communal, à l'école pour laquelle notre commune dépense plus de 3 fois le budget moyen national par enfant, et les dépenses d'entretien de notre commune, comme la voirie.

Le budget d'investissement 2015, qui a été élaboré par notre commune s'élève à 473 000 € dont les 62 000 € de déficit calculé fin 2014.

Les principaux programmes d'investissement en 2015 seront la poursuite de l'enfouissement des réseaux pour près de 200 000 €, des travaux de voirie pour 40 000 € et des installations de sécurité (panneaux, passages piétons lumineux et radars pédagogiques) pour plus de 26 000 €.

Ces investissements seront financés principalement par les subventions attendues pour près de 178 000 €, les recettes des taxes pour 32 000 €, l'utilisation des excédents cumulés de fonctionnement et une prévision d'emprunt d'un peu moins de 40 000 € pour équilibrer ce budget.

DELIBERATIONS

*Approbation à l'unanimité du **compte administratif 2014** du budget de la commune.

*Approbation à l'unanimité du **compte de gestion 2014** du receveur municipal du budget communal.

***Fixation des taux d'imposition 2015 :**

TH : 12 % (au lieu de

TF foncier bâti : 8.40 % (au lieu de

TF foncier non bâti : 44,30 % (au lieu de

CFE : 17,60 %

Taux approuvés par : 12 voix pour et 3 voix contre

*Approbation à l'unanimité du **budget primitif 2015** de la commune.

*Approbation à l'unanimité du **compte administratif 2014** du budget assainissement.

*Approbation à l'unanimité du **compte de gestion 2014** du receveur municipal du budget assainissement.

***Demande de subventions pour la mise en place de signalisation de sécurité** avec 3 panneaux pédagogiques dans le cadre de la sécurité routière à proximité de l'école. Approuvé par 12 voix pour et 3 voix contre.

***Approbation de la répartition du FPIC 2015** tel que proposé par la CCHVC : 1/3 à la commune, 2/3 à la CCHVC : voir les explications de Claude Benmussa ci-dessus. Approuvé à l'unanimité.

***Lancement de l'appel d'offres (recherche d'un consultant) pour l'élaboration du PLU**, et composition de la commission d'appel d'offres : délibération à l'unanimité pour les membres proposés : le Maire, plus Yannick Lebreton, Marie-Philomène Domingos-Tavares, Jean-Pierre Cabocel et Christiane Lamboley.

***Suppression de la "redevance traitement" de la facture d'eau pour les usagers de la Barre.**

La commune de Senlisse ayant transféré sa compétence assainissement au SIAHVY au 1^{er} janvier 2015, c'est désormais le SIAHVY qui imposera la "redevance traitement". Approuvé à l'unanimité.

***Adhésion au nouvel organisme du Conseil Général Ingénieur'Y** chargé de l'aide aux communes en matière d'urbanisme (aide au PLU).

Cette nouvelle agence départementale instituée par le CG 78, nous aidera entre autres, à choisir un consultant. L'adhésion est de 1€/habitant. Approuvé à l'unanimité.

***Avenant pour prolongation d'1 an du contrat entretien rivières avec le PNR.**

Le contrat d'entretien du Rû des Vaux qui été signé avec le PNR a besoin d'être prolongé jusqu'à la fin 2015, date à laquelle Senlisse doit transférer sa compétence rivières à la CCHVC fin 2015. Avenant approuvé à l'unanimité.

***Avenant à la convention fixant les modalités de transmission avec le préfet** pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité. Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Assainissement

*Yannick L. rappelle que la compétence "assainissement" a été transférée par convention au SIAHVY avec effet au 1^{er} janvier 2015.

*Le SIAHVY en a la maîtrise d'ouvrage et la réalisation : le bourg de Senlisse, puis dans la foulée, le hameau de Garnes.

Ainsi, le prix de l'eau évalué à plus de 13€ le m³, devrait être ramené aux environs de 7€/m³.

*Les études jusqu'à la phase "projet" ont été validées par les élus du mandat précédent.

*Une réunion de la commission assainissement de la nouvelle municipalité s'est tenue avec le SIAHVY le 25 mars 2015.

*Pascal Brindejont propose une solution alternative envisageant la suppression du poste de relevage de la rue du Moulin d'Aulne, la topographie autorisant un écoulement gravitaire. Cette solution sera étudiée par le SIAHVY. Il propose également de mutualiser les travaux en domaine privé, afin de favoriser au maximum l'adhésion des propriétaires, qui devront signer une convention avec le SIAHVY les engageant à faire les travaux du domaine privé en opération groupée, pour se raccorder au réseau public d'assainissement.

*La commission a également demandé au SIAHVY un planning des décisions et des travaux envisagés, car il n'est pas question de faire une réunion public sans planning.

Aussi, il est prévu une réunion interne de la commission pour mettre au point un courrier qui sera envoyé le plus rapidement possible au SIAHVY : réunion prévue le vendredi 17 avril à 17h.

Séance levée à 23h58.

La parole est donnée aux 2 personnes qui assistaient à la réunion du conseil : Rien à dire.

Prochaine réunion du conseil municipal : le mercredi 17 juin